



435, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1S1
Tél. : 819 623-5530 Télec. : 819 623-9523
Courriel : secretariat@dioceseml.com Site : www.dioceseml.com



355, place du Curé-Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A9
Tél. : 450 432-9742 Télec. : 450 432-8155
Courriel : info@diocesestj.ca Site : www.diocesestj.ca

Le 7 janvier 2021

Aux responsables des paroisses
des diocèses de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme,

Bonjour,

Souhaitons-nous des résultats positifs aux dernières mesures que l'on nous demande d'observer, afin que cette année 2021 nous amène sur un rythme de vie plus agréable! Demeurons pleins d'espérance; d'ailleurs la mise en commun des ressources scientifiques de l'humanité nous a apporté une possibilité de vaccination en un temps record. Cette année devrait être celle de l'amélioration.

Voici quelques mises au point relatives aux mesures annoncées par le gouvernement du Québec. Ces quelques lignes sont inspirées d'un communiqué que j'ai reçu de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, lequel est en lien avec les autorités gouvernementales.

À partir de minuit, dans la nuit de vendredi 8 janvier à samedi 9 janvier, les mesures s'appliquent. **Cela signifie que les messes anticipées du samedi après-midi doivent être annulées. Aucune autre célébration ne peut être tenue dans nos lieux de culte d'ici le 8 février**, sauf pour les funérailles (voir la restriction au numéro 3 ci-dessous).

Par ailleurs, voici plusieurs questions d'éclaircissement :

1. Il est possible de capter et diffuser des célébrations à huis clos : il faut toutefois s'assurer que l'événement ne soit pas associé à un rassemblement. Donc, limiter au maximum le nombre de personnes au moment de la captation.
2. Les rassemblements extérieurs sont également interdits. Il n'est donc pas possible d'offrir une célébration « à l'auto » dans un stationnement, comme au cinéparc.
3. Les funérailles célébrées à l'église sont possibles, mais limitées à 10 personnes de la famille. Le ministre et les bénévoles requis pour la tenue de l'événement ne font pas partie de ce nombre maximum. Il serait prudent de porter le masque pour toute la durée de la célébration, et de ne le retirer que pour la communion.

4. Dans les situations de fin de vie, il est toujours possible d'offrir la célébration des derniers sacrements. Il faut alors assurer une coordination adéquate avec la direction des soins infirmiers de l'établissement.
5. Il est toujours possible de célébrer la messe dans les maisons religieuses. La chapelle doit, bien entendu, être fermée au public.
6. Le télétravail est obligatoire, sauf pour le personnel jugé essentiel au fonctionnement de l'organisme. Ainsi je souhaite qu'il y ait une réponse téléphonique possible aux appels faits dans les paroisses, notamment en fonction des cimetières qui sont des services essentiels. Si une personne responsable du secrétariat peut travailler, seule, sur place (en refusant l'accès du public à la porte, mais les invitant à communiquer par téléphone ou courriel), on pourrait en profiter pour effectuer des tâches de mise à jour ou encore, procéder à l'impression des reçus d'impôt, la comptabilité courante, etc. Cette personne doit être consentante.
7. Les réunions de fabrique doivent être reportées après la période de confinement. En cas d'urgence, il est préférable que les marguillers se réunissent par téléconférence ou par visioconférence pour ne traiter que du point urgent.
8. Les comptoirs de sécurité alimentaire peuvent maintenir leurs services. Il est préférable alors d'appliquer strictement les règles de distanciation, le port du masque et le lavage des mains. On ne peut cependant conserver l'ouverture au public pour les friperies ou comptoirs vestimentaires.

Espérant que ces informations vous seront utiles. Le personnel diocésain entrera directement en communication avec les modérateurs et curés, afin de vérifier si ces mesures ne comportent pas d'ambiguités.

Je vous redis ma solidarité et tout particulièrement en ce temps d'épreuve, l'assurance de ma prière.



† Raymond Poisson

Évêque de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier